

la nature des contenus concerne:	page 1	page 2	page 3	page 4	page 5	page 6	total du nombre de signes	
blanc = politique conventionnelle fédérative	4541	5971	5475 3421	5037 1646 3447	8869	5728	44135	
jaune = Genève	1009 2882	2321 5473 1031		220	1595 3407	6473 859 213	25483	
vert = Vaud	3876		3312				7188	
nombre total de signes							76806	

Edito

Chères et chers camarades, membres de la section Genève -La Côte, voilà quelques mois que vous m’avez accordé votre confiance en tant que président de section et je vous en remercie. Nous continuons à fonctionner comme suit: le comité de section se réunit une fois par mois et chaque comité de branche (Logistique, TIC et Médias) fait de même afin que la section reste active et dynamique.

Je souhaite profiter de cette tribune pour remercier tou-te-s les

camarades des comités pour leur implication durant cette année 2022 malgré le Covid. Un grand merci à nos secrétaires régionaux qui luttent sur le terrain pour transmettre les valeurs de syndicom dans les entreprises.

Ainsi, elles et ils font passer le message que tous ensemble nous sommes plus fort-e-s.

Un grand merci aux membres de la section et nous espérons avoir l’occasion de nous croiser et d’échanger en cette nouvelle année. **Chères et chers membres, n’oublions pas que le syndicat c’est nous!**

Ahmed Dakoumi

Président section Genève-La Côte

Se former tout au long de sa vie pour chaque personne vivant en Suisse

La formation continue revêt une importance toujours plus capitale. Elle est l’unique moyen pour un travailleur de conserver son employabilité. Un exemple de nouveauté qu’il a fallu apprendre: le télétravail. Qui est désormais devenu la norme pour tous les travailleur-euse-s dans les entreprises où c’est possible. Les entreprises ne l’avaient pas retenu avant le COVID mais elles l’ont plébiscité depuis, parce que cela permettait de pallier les restrictions de rassemblements.

Le monde du numérique a donc pris encore plus d’importance. Les aptitudes au digital ont dû être développées par tout un chacun, grâce à un contexte qui a favorisé cette transformation en alignant les moyens et efforts de tous.

Dernièrement ces nouvelles technologies numériques sont entrées encore plus loin dans notre quotidien professionnel. Plus aucun travail n’est vraiment possible sans la présence d’ordinateurs, du web et d’outils de systèmes de communications. Les outils TIC sont devenus partout des outils obligatoires au bureau ou sur les chantiers.

Ainsi rester polyvalent au monde numérique ou élargir ses compétences professionnelles propres est devenu l’enjeu actuel à prendre en compte en permanence. Se maintenir à niveau n’est pas seulement utile mais nécessaire. De plus la question de l’amélioration des compétences tout au long du parcours professionnel est devenu tout aussi essentielle pour la conservation d’un poste de travail ou pour l’accession à un nouveau statut social plus élevé.

On peut constater que ce type d’approche de formation professionnelle vis-à-vis du marché de l’emploi suisse était déjà la norme pour les migrants italiens dans les années 1960 et 1970. L’article de la revue de la formation continue du 22 nov 2022 explique que le but était d’ouvrir des perspectives d’avenir.

Eigenmann, P. E. (2022, 22 nov): «En participant aux formations continues, les migrant-e-s aspiraient surtout à progresser sur

le plan professionnel (ou, tout du moins, à conserver leur emploi). Cependant, ces formations poursuivaient toujours un objectif de culture générale, que ce soit la formation linguistique ou la culture syndicale. Ce contexte met en évidence la composante politique de ces formations destinées aux migrant-e-s. Elle se manifeste notamment dans le contenu des cours de culture générale ou dans les formes d’organisation participatives. Par exemple, les supports de formation de l’ECAP utilisés pour la préparation au diplôme de licenzamedia contenaient des informations sur le désavantage social dont souffraient les enfants des classes sociales inférieures dans le système scolaire. Ils évoquaient aussi des luttes passées et actuelles en faveur des droits des travailleur-euse-s en Italie ou la revendication des syndicats concernant l’octroi d’un congé général de formation. L’intention était la démocratisation du monde du travail et de la formation continue.

En conclusion, afin d’élargir il faut poursuivre son développement durant le parcours professionnel:
- en se formant de manière régulière lors de chaque période qui le permet
- en suivant de nouvelle(s) formation(s) assurant d’augmenter ses compétences.

Par conséquent, après avoir terminé sa formation initiale, il est primordial de considérer la formation continue. La Confédération participe directement depuis 2018 à financer la moitié des coûts de formation professionnelle axée sur la personne. Il s’agit de formations certifiantes avec des cours qui préparent à un examen professionnel ou à un examen professionnel supérieur (fédéral).

Lorsque arrivera la prochaine crise, la question se posera: est-ce que le niveau d’éducation et de formation professionnelle que j’ai atteint me permet de garder mes chances d’obtenir un nouveau poste de travail?

Jacques Rufer, Président section Vaud Télécom de syndicom

Une entreprise au-dessus de tout soupçon

Les entreprises en Suisse peuvent acquérir différentes formes juridiques. Chacune de ces entreprises est gérée par des hommes et des femmes avec des revenus bien trop souvent sans aucun lien avec l’éthique. En revanche, elles sont sous la surveillance d’assemblées d’actionnaires ou parfois sanctionnées directement par le marché en cas de mauvaises décisions.

Et puis il y a des entreprises qui échappent presque à tout contrôle. Ce sont souvent d’anciennes régies fédérales qui sont en société anonyme mais qui appartiennent à 100% à la Confédération. Or la Confédération n’exerce pas le contrôle qu’elle devrait faire en sa qualité de propriétaire unique. L’ancien président du conseil d’administration de la Poste Suisse, Monsieur Urs Schwaller, a par exemple reconnu lui-même qu’il ne s’était pas suffisamment occupé de PostFinance durant son mandat.

C’est peu dire et bien dommage, car les dirigeants de PostFinance ont des salaires très élevés et sont à l’abris des risques du marché. Ils ont cultivé l’art de la suffisance et de l’arrogance. PostFinance est en train par exemple d’opérer sa troisième réorganisation de sa force de vente commerciale en cinq ans.

Chacune de ces réorganisations a généré des coûts financiers élevés mais pire que

cela des coûts humains. Tandis que le directeur de PostFinance Monsieur Hansruedi Köng prenait un air grave et contrit en disant au personnel qu’il devait prendre des décisions difficiles en diminuant le nombre d’emplois et les salaires, il n’hésitait pas dans le même temps, comme un responsable soucieux de montrer le bon exemple, d’augmenter son salaire déjà suffisamment élevé. Comme il a eu la bêtise de le relever il a même subi les réseaux sociaux. L’avantage du management brutal à l’américaine c’est que les hauts dirigeants sont également appelés à quitter le navire quand ils prennent des décisions qui impactent négativement les finances d’une entreprise.

Et dire que la troisième restructuration met en place une organisation qui ressemble curieusement à celle qui prévalait avant la première est peu dire. Finalement, rien n’a changé sauf les collaborateurs qui eux sont moins nombreux, moins payés, moins mo-

La classe moyenne a déjà vidé son épargne ou s'apprête à le faire, quand les travailleurs et travailleuses du bas de l'échelle salariale tombent directement dans la précarité.

Dans la riche Helvétie, 1 personne sur 12 vit déjà dans la pauvreté, soit 722'000 personnes selon les chiffres de 2019.

On s'inquiète dans les services sociaux municipaux de voir arriver, déjà, des foules de tous âges pour recevoir de CARITAS et des associations de PAR-TAGE leur pain quotidien.

Insupportable de constater qu'en 2022 tant de personnes doivent survivre avec le secours de la charité publique plutôt qu'avec un revenu décent, qui accompagne la dignité et le respect dus à chacun et chacune. Pour ceux qui s'en souviennent, c'est un retour aux années 1950 et aux prêches de l'abbé Pierre sur la dignité humaine dans les temps d'après-guerre.

Ils ne suffiront pas à calmer les populations en Suisse comme en Europe, qui ont si peur d'être déclassées - à juste titre - qu'elles en font payer le prix à plus désespérés qu'elles - en votant pour l'extrême-droite et en discriminant ou livrant à l'exploitation d'autres déshérités issus de conflits ou d'économies locales détruites par la prédation transnationale!

Il est temps que l'accès aux biens élémentaires soit garanti, que la solidarité soit renforcés, que des «chèques vie chère» soient octroyés à ceux qui en ont besoin et que le Conseil fédéral, enfin, comprenne l'angoisse de ses concitoyens.

Chantal Woodtli
journaliste

Inflation de 3,4 % : oh l'enfumage!

De la répartition de l'inflation

Pas de panique dans notre beau pays, dit le Conseil fédéral, il n'est pas à l'ordre du jour de prendre des mesures pour soutenir les familles et retraités qui vont subir les hausses du coût de l'énergie... et des assurances maladie. Bref, pour tous ceux qui risquent de tomber dans la précarité et connaissent déjà l'angoisse et les prises de tête.

Argument entendu parmi ceux qui ne sont pas concernés : l'inflation va toucher plus les riches que les pauvres! Ah belle trouvaille!

Pour avoir «droit» à la folle consommation de décembre, en «être ou pas», il faudrait bien sûr en avoir les moyens. Les chiffres sont là, pas bons du tout sur la durée : en vingt ans, entre l'an 2000 et 2021, le coût de la vie a augmenté de 28% pour les ménages qui ne disposent que de 4'000 francs par mois. La hausse est de 19% pour un revenu de 6'000 francs par mois, de 7% pour un revenu de 30000 francs par mois (selon une enquête citée par le conseiller aux Etats Carlo Sommaruga dans le dernier numéro du journal de l'ASLOCA).

Ajoutons que ces 7% d'augmentation du coût de la vie pour un revenu mensuel de 30'000 francs n'ont bien sûr pas d'impact prépondérant sur les paiements obligatoires dus aux assurances, loyers, etc., qui sont devenus cauchemardesques pour toute une partie de la société qui vit aux limites du revenu médian (environ 6'500 francs).

tivés pour faire le travail. Et les clients commerciaux ne sont plus satisfaits non plus et cherchent d’autres partenaires plus fiables.

La direction de PostFinance avait la mission certes pas facile de convaincre nos dirigeants politiques d’octroyer à PostFinance le droit de faire des crédits. C’est un zéro pointé, il n’y a ni à droite ni à gauche une voix pour soutenir ce projet. Cela signifie que les dirigeants de PostFinance ont largement échoué. Ils arrivent même à dire que finalement cela donne à PostFinance une position de force sur le marché de ne pas avoir des crédits.

C’est le 6 décembre 2012 que la FINMA a autorisé sous conditions PostFinance d’exercer en qualité de banque. Cette autorisation était l’objet d’une stratégie qui devait aboutir au Graal pour l’entreprise, l’autorisation d’octroyer des crédits. Dire aujourd’hui que ce n’est pas important ou même un avantage c’est renier des décennies de stratégie du groupe. Evidemment, quand le résultat obtenu est aussi mauvais, autant tenter d’y trouver des avantages.

Il serait bon que cette direction soucieuse de l’entreprise prenne des décisions courageuses et se restructure elle-même, qu’elle reconnaisse ses erreurs de management.

Il serait également grand temps que la Poste, la Confédération exercent un contrôle plus étroit afin d’éviter que les deniers qui finalement appartiennent au peuple servent à enrichir des gens qui se croient dans le privé mais échouent à faire aboutir des projets en toute impunité. Il suffit de regarder ce qui se passe pour l’action de Crédit Suisse pour être assuré que le marché est bel et bien capable de sanctionner une direction d’entreprise qui prend des décisions orientées sur son seul profil.

Monsieur Hansruedi Köng, si vous pensez vraiment valoir votre salaire, faites-nous-en la démonstration en trouvant un emploi ailleurs au même revenu.

Il est des entreprises au-dessus de tout soupçon qui se permettent de pratiquer une politique d’entreprise privée sans en avoir les risques, qui se permettent de négliger les clients, les collaborateurs et les partenaires sociaux. Un management au bord du mobbing y est pratiqué, ce sont comme PostFinance souvent d’anciennes régies fédérales.

Collègues ! Restons debout et défendons-nous !

Un collaborateur soucieux de l’avenir de PostFinance
(nom connu de la Rédaction)

Il y a 50 ans, on votait pour des retraites populaires !

Le 3 décembre 1972, le peuple était appelé à voter concernant l'initiative du Parti suisse du Travail pour une véritable retraite populaire. En gros, l'initiative voulait faire de l'AVS la caisse de pension unique qui assurerait à chacun un niveau de vie suffisant lors de son départ à la retraite. Pour cela, elle entendait transférer à l'AVS les cotisations des 1500 caisses de retraite qui existaient alors.

Le Conseil fédéral lui avait opposé un contreprojet, le système des trois piliers, aujourd'hui bien connu, avec : l'AVS constituant le premier pilier, censé assurer le minimum vital. La prévoyance professionnelle, obligatoire pour tous les salariés, en était le second et devait permettre à chacun de retrouver le 60% de son dernier salaire. L'épargne était le troisième pilier, attaché à la responsabilité personnelle (?) de chaque individu.

Cinquante ans plus tard, les télé-spectateurs de RTS 1 qui étaient devant leur écran le 26 octobre dernier ont appris que les principales compagnies d'assurance de notre pays étaient en réalité les instigateurs de ce contre-projet qu'elles avaient réussi à faire passer auprès du Conseil fédéral, avec la complicité des banques et des organisations patronales, gagnant même en passant l'adhésion du Parti socialiste et des organisations syndicales. Hal-lucinant !)

Ainsi, comme le Conseiller fédéral socialiste Alain Berset, appelant cette année à voter oui à AVS21, en 1972 c'est aussi un Conseiller fédéral socialiste, Hans Peter Tschudi, mais lui, en accord avec le choix de son parti, qui demanda au peuple suisse de voter pour le système des trois piliers. Contre l'ensemble des forces gouvernementales et syndicales, le Parti suisse du Travail soutenait seul son initiative. Des communistes en plus... Le contre-projet fut donc plébiscité, obtenant l'adhésion de plus de 75% des votants.

Cinquante ans après cette décision populaire, le système des trois piliers montre ses limites. Si l'AVS continue à bien se porter, elle n'offre pourtant pas ce minimum vital qu'elle est censée apporter. Elle est cependant toujours en butte aux attaques mensongères des partis de droite et vient de connaître une importante régression avec l'introduction d'AVS21. En revanche, les caisses de retraite connaissent aujourd'hui une baisse notable de prestations avec des assurés qui doivent payer de plus en plus pour gagner de moins en moins. Le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations pour la très grande majorité des caisses enlève au 2^e pilier son caractère social. Hormis la participation patronale à son finan-

cement (paritaire en général), elle n'est rien d'autre qu'une caisse d'épargne... qui se promène quand même avec plus de 1000 milliards de francs dans ses coffres. Quant au 3^e pilier, l'épargne, qui touche à la responsabilité individuelle, on peut supprimer cette réduction d'impôt, ce cadeau offert aux mieux lotis qui n'en ont pas besoin. Après le frein à l'AVS voté au mois de septembre dernier (que certains appellent «amélioration de son financement»), les discussions sont en cours aux chambres fédérales concernant notre 2^e pilier (LPP). Elles ne laissent rien augurer de bon pour le futur. Mais peut-on attendre quelque chose de bon de ce système, mis en place par les assurances pour leur propre profit. Dès lors, il s'agit de refuser tout compromis, quitte à utiliser, si nécessaire, le referendum.

Et, on peut aussi rêver, pourquoi ne pas revenir aux fondamentaux de la fin des années 1960. A cette époque, le Parti du Travail et le Parti socialiste étaient sur les mêmes bases et avaient déposé chacun une initiative allant dans le même sens. Malheureusement, cédant aux chants des sirènes, le Parti Socialiste avait alors retiré la sienne au profit du projet des trois piliers. Aujourd'hui, il n'est peut-être pas impossible que toute la gauche se retrouve unie pour tenter de «détricot-ter» le système des trois piliers au bénéfice de la seule AVS, dont on conserverait bien entendu les principes de la redistribution et du financement social. Le 3^e pilier, quant à lui, peut être supprimé car ceux qui en bénéficient n'en ont pas besoin.

Techniquement, les caisses de retraites, avec un taux de couverture obligatoire de 100%, peuvent donc rembourser leur «épargne» du moment à tous leurs adhérents (avec la part patronale). Ainsi, le 2^e pilier obligatoire pour les salariés disparaît. Par contre, le taux des cotisations perçues (avec la part patronale) demeure, mais au bénéfice de l'AVS dont les rentes pourraient ainsi être, au minimum, doublées. S'agissant de l'AVS, pas de début de cotisation à 25 ans, ni de taux différenciés selon l'âge. Perception dès le premier revenu.

En plus, comme l'AVS fonctionne selon le principe de la redistribution, pas besoin d'attendre 40 ans pour en

tirer profit. Les nouvelles rentes peuvent entrer en vigueur assez rapidement, presque sans délai. La constitution d'un 2^e pilier individuel demeure possible, mais sur la base d'un contrat privé, genre assurance vie.

Reste à régler les problèmes temporaires du montant des rentes AVS pour les retraités actuels ainsi que pour toutes les personnes actives à qui leur caisse de retraite a remboursé leur avoir, soit un montant variable plus ou moins important. Peut-être aussi quelques particularités pour ceux qui n'ont pas cotisé au 2^e pilier. Mais j'imagine que ces problèmes ne sont pas plus difficiles ni compliqués à résoudre que les divers règlement et calculs concernant le(s) 2^e pilier(s) actuel(s)...

Donc techniquement, pas un gros problème. Mais politiquement...

Et, comme déjà dit plus haut : «on peut aussi rêver».

Jean-Jacques Maillard

1) "Le Protokoll" documentaire de Pietro Boschetti et Claudio Tonetti à voir sur [httpw ://urlz.fr/jSxq](http://urlz.fr/jSxq)

Le Groupement des retraités c'est...

Un comité dirigé par un président, un secrétaire et un caissier, accompagné de membres qui ensemble prennent les décisions financières et administratives pour le bien de ces membres retraités.

C'est aussi une assemblée générale annuelle qui a lieu en mars et qui décide des dépenses et des décisions concernant l'ensemble du Groupement. L'assemblée élit le président et les membres du Comité, ainsi que les vérificateurs de compte.

Mais c'est surtout les sorties pédestres qui permettent aux membres de se retrouver et de profiter des balades en plein air et aussi des biens faits de la table !

Après la pandémie où tout était bloqué et très compliqué, nous sommes désormais repartis de plus belle.

Pour cette année 2022, nous avons organisé six sorties, la première sous la pluie et la dernière pendant la grève des Transports publics genevois TPG, ce qui n'a pas facilité les déplacements, bien au contraire, mais en revanche toujours dans la bonne humeur, et avec un énorme plaisir !

C'est également les assemblées mensuelles, qui ont lieu le premier lundi des mois de février, mai, juin, octobre, novembre et décembre. Cela donne l'occasion à chacun de prendre

position et de s'exprimer. La dernière assemblée de l'année nous donne l'occasion de fêter l'escalade et par la même occasion de casser la marmite, en perpétuant cette très ancienne tradition genevoise.

C'est aussi une sortie annuelle en car, où l'occasion est donnée à tous de découvrir de nouvelles contrées et de nouveaux paysages, accompagnés bien entendu d'un repas. Cette sortie a lieu au printemps et l'année suivante en automne. C'est notre collègue Jean-Jacques Lude qui est chargé de l'organiser ce qu'il fait à merveille depuis de nombreuses années.

Le groupement des retraités compte actuellement plus de 560 membres qui par le financement de leurs cotisations permettent d'offrir pour chaque activité des prix attractifs en fonction de l'évènement proposé par les organisateurs.

Pour 2023, nous aborderons cette nouvelle année avec toujours autant d'envies, avec aussi une nouvelle équipe pour l'organisation des courses pédestres et surtout avec une équipe soudée autour d'un président.

Au plaisir de se croiser en 2023 dans l'une ou l'autre de nos activités.

Surtout prenez soin de vous.

Le caissier Eric Schwapp

Petites réflexions d'un typo suite à la Journée romande de la typographie

Le 1^{er} octobre 2022, pour la première fois de ma carrière, je suis allé à la Journée romande de la typographie. J'y ai retrouvé mon prof de typographie (grande joie), un collègue syndicaliste qui m'avait fait passer mes examens de fin d'apprentissage en 1987 ainsi qu'une amie du début de mon apprentissage qui a rajouté le brevet de typographe à sa formation.

Evolution du métier de typo

En discutant avec cette amie sur certains employeurs, je constate que nos parcours dans cette jungle de la vie sont finalement assez proches. Tous deux nous avons évolués, suivi des formations, approfondis des domaines spécifiques et nous retrouvons au chômage.

Grâce à elle, j'ai eu des nouvelles de 4 personnes connues en apprentissage. Le premier fait du calcul technique et des devis dans une des plus grosses boîtes de la région. Une fait son job de typo dans un quotidien. Une autre a quitté rapidement l'imprimerie et son manque de débouchés. Le dernier a fait presque le même parcours que moi mais... sans suivre des formations continues, sans apprendre les différents logiciels du métier et se retrouve à mon âge, au chômage, avec pour seule formation l'usage d'inDesign, c'est peu.

Ce manque de formations est une chance pour moi dans ma recherche d'emploi... ou pas ! En effet, à force de ne pas former les collègues, à force de leur apprendre «en gros» les logiciels car le temps manque pour apprendre les «détails», on crée des gens qui savent les règles typos mais ne maîtrisent pas les outils pour les appliquer. Ils vont parer au plus pressé et «oublier» certaines règles, par gain de temps, par simplicité, parce que le temps passé à faire ce qu'indy sait faire automatiquement il faut bien le gagner quelque part.

On crée aussi des habitudes détestables chez les patrons et les clients

qui petits à petits laissent les règles typos s'alléger («de toute façon les gens ne voient pas ces détails »). Ces patrons engagent ici ou là une personne «pas du métier mais qui se débrouille assez bien sur indy» !

Antoine Augereau qui a formé Claude Garamond vers 1530 disait (en substance) de notre métier «Il est fait de petits réglages que personne ne voit mais sans ces réglages la lecture serait difficile et fastidieuse». (cf *Anne Cuneo, Le Maître de Garamond · Editions Campiche Orbe · 2003*, avec la complicité de Adrian Frutiger)

Cela met également en évidence les manquements des ORP. Ceux-ci demandent de bien rester dans le cadre de nos CFC, de ne surtout pas chercher ailleurs, de ne pas viser à faire des formations pour atteindre le niveau de l'apprentissage de polygraphe, tel qu'il est aujourd'hui. Le fonctionnement est assez simple, si je fais une formation et donc que je ne suis pas disponible en tout temps, il y aura retenue sur mes indemnités de chômage. Surtout, on nivelle par le bas !

Réseautage

Durant cette journée de la typo, j'ai espéré réseauter. C'est bien, je cherche du job. J'ai trouvé deux mondes, et surtout j'ai constaté que ces deux mondes sont les mêmes depuis 1983 et mon entrée dans cette corporation. Ces deux mondes ne se rejoignent toujours pas. Lors d'autres réunions ou conférences auxquelles j'ai assisté par le passé, le fonctionnement était déjà le même.

Il y a celui des gens en formation et celui des gens qui cherchent du job. Les deux pensent, espèrent trouver une solution à leur avenir dans les conférences organisées.

Ces deux mondes ne se sont pas mélangés, pour ma part, je n'ai pas eu d'autres contacts avec les étudiants que des politesses. Dans le mien (celui des vieux typos) on en est à comparer nos parcours, à causer avec les deux

retraités syndicalistes présents (des fois qu'ils auraient des pistes pour du boulot) mais eux ne sont pas dupes et nous disent qu'en 2022, l'imprimerie en Suisse c'est la fin, on est trop cher !

Trop cher... je suis trop cher alors que l'on m'a donné en CDD le même salaire que celui obtenu au sortir de mon apprentissage il y a trente-cinq ans... allez comprendre.

Après mes examens en 1987 je me sentais partis pour une belle et longue carrière dans un métier créatif et que j'aime.

Cela me rappelle une anecdote. Lorsque ma deuxième fille a voulu aller aux portes ouvertes de l'ERACOM, elle a été scotchée par les affiches accrochées au fond d'une classe. Un prof est venu pour lui parler, lui expliquer que comme polygraphe elle ferait ça ! J'ai toussé à côté, le prof m'a interpellé en me demandant pourquoi je n'étais pas d'accord. Je n'étais pas d'accord car lors des portes ouvertes de l'ERAG en 1983, on m'a dit exactement la même chose et je n'ai jamais vu des polygraphes faire ce genre de job. Le directeur d'alors (qui se souvenait de moi depuis les années 1980) passait par là et est allé dans mon sens. Il a précisé à ma fille que si elle voulait faire dans le graphisme créatif, il fallait qu'elle ait une âme d'artiste profonde en elle car le métier est tellement déprécié avec tous ceux qui se disent graphistes ou polygraphes, sont sans formation et cassent les prix, que son rêve va se briser si elle n'a pas le mental d'une artiste.

Comment je me positionne par rapport aux changements de mon métier et aux conditions de travail qui se péjorent année après année ? En oscillant entre l'envie toujours intacte pour ce travail que j'aime mais aussi parfois du découragement. **Et en espérant que la mondialisation ne signe pas bientôt la mort de l'imprimerie suisse.**

Nicolas

Siné mensuel en danger

Du blé, de l'avoine, de l'artiche, de l'oseille !

Depuis 2008, Siné sème toujours sa zone contre vents et marées. Mais cette fois c'est vraiment critique. Après le covid, le coup d'assomme : les prix du papier et de la Poste – entre autres – s'envolent. Cela représente environ 4600 euros par mois. Il reste peu de temps pour sauver la mise.

Perdre un journal indépendant qui ne vit que par et pour ses lecteurs, un journal qui fait la part belle aux dessinateurs, un journal irrévérencieux et mal embouché, un vrai bol d'air, ce serait trop triste.

Marie Chevalley

Dans le numéro de novembre, beau dessin de Daniel Pennac, le père de la tribu Malaussène et de la Fée Carabine : une plume en miettes écrit le mot «fin». Hara-Kiri annonçait «balistique à Colombey, 1 mort». Si vous n'avez pas envie de lire «Saint-Sylvestre magique, 1 mort», c'est le moment de faire un don. Rien de plus simple : sur sinemensuel.com, c'est bien balisé. Et, comme pour Le Courrier, de nouveaux abonnés c'est encore mieux.

Des journalistes engagés pour le bien commun sont plus indispensables que jamais.

Pour faire entendre la voix des 99 %, abonnez-vous au Courrier !

Hommage aux funérailles de Christian TIREFORT

La partie en italique n’a pas été formulée ()*

Christian était un artisan du renouveau syndical durant les années d’après guerre. En ce temps là, en Suisse, le mot grève était synonyme d’incons- science. Il y avait le plein emploi, le lendemain d’un congé on retrouvait un boulot mieux payé.

J’ai travaillé avec lui durant 20 ans dans la même entreprise, il faisait de la politique comme beaucoup. Puisqu’il était très persuasif et qu’il comprenait les problèmes des travailleurs, il devint le porte-parole de tous.

Dans le cadre des discussions entre militants syndicalistes, en 1975, Chris- tian suggéra à son camarade Ronald Martig de s’engager chez *Atar* de façon à renforcer le courant syndical qu’ils représentaient tous les deux.

Ils réussirent rapidement à faire accepter un statut de la commission du personnel qui a introduit notam- ment du temps payé pendant les heures de travail pour tenir nos assemblées

Les typographes, les relieurs et les lithographes genevois travaillèrent début 1976 sur la revendication de la diminution des horaires de travail par la voie contractuelle puisqu’ils présu- maient que l’initiative lancée par les

Organisations progressistes de Suisse sur la question n’aboutirait pas. En effet, en décembre 1976 le peuple rejeta à 78% l’initiative sur les 40 heures.

Christian et son Groupe de base s’employèrent au dépôt d’un préavis genevois, puis à l’organisation d’une grève pour soutenir les revendications syndicales.

Et malgré l’adversité, les arguties des patrons et les doutes ou contesta- tions de certains syndicalistes – on traitera Christian d’inconscient – le jour J arriva : la salle du Faubourg était pleine, il avait gagné.

Les négociations contractuelles ont pris en compte le rapport de force créé, toutes nos revendications furent intro- duites dans le CCT sur une période de quatre ans. Toujours très déterminé, un jour Christian décida d’arrêter de fumer, il avait son paquet de cigarettes sur sa place de travail comme une pro- vocation.

Après la mort de mes parents, Christian me proposa dans les années 1980 d’entrer au comité de section, je fus élu et j’ai pris les procès-verbaux jusqu’en 2014.

Quand, avec quelques camarades, il lança une publication politique appe- lée le *Compte à Rebours*, il proposa que son premier numéro porte le chif- fre 1000, sachant qu’il nous faudrait du temps pour arriver à l’objectif – soit la révolution.

Il avait comme but de devenir pré- sident du syndicat sur le plan suisse : pour ce faire il a appris l’allemand entre midi et 14 heures avec une cas- sette. Lors de ses mandats, il a défendu le syndicat devant le Tribunal de Berne en allemand concernant la rémunéra- tion des auxiliaires de la reliure indus- trielle. J’ai assisté à l’audience avec d’autres collègues pour le soutenir.

A l’époque, il s’agissait pour nous d’obtenir l’égalité salariale entre auxi- liaires hommes et femmes, elle était déjà assurée pour les personnes quali- fiées depuis longtemps. On savait bien que le Parlement préparait une loi sur la question de l’égalité, mais nous étions plusieurs à considérer que sa notion «à travail de valeur égale, salaire égal» ne résoudrait rien puisqu’en soit ce n’est pas le travail qui a de la valeur, mais la force de tra- vail qui le réalise.



() Bref, sur cette question, le pre- mier résultat des négociations contractuelles de 1980 préconisait la création d’une nouvelle catégorie salariale des auxiliaires dite petite machine ou travaux légers, cela signi- fiait surtout une diminution du salaire minimum à l’embauche de 300 francs de celui dévolu aux hommes. Ce résul- tat fut rejeté par 88% des syndiqués en votation générale. Alors les mesures de lutte sont engagées et des arrêts de travail ont lieu un peu par- tout. Les secondes négociations s’achèvent avec notamment un Aven- ant signé le 1^{er} décembre 1980 pres- crivant premièrement que les femmes effectuant des travaux lourds ou pénib- les et travaillant sur grandes machines seront payées comme les hommes, deuxièmement qu’il n’y a plus qu’un salaire minimum pour les hommes soit le plus élevé, et troisiè- mement que les auxiliaires hommes ou femmes effectuant des tâches quali-*

fiées accèdent aux salaires des pro- fessionnels. ()*

Le Tribunal débouta le syndicat parce que la partie adverse avait trouvé une ouvrière syndiquée qui considérait le dispositif comme discriminatoire à égard des femmes.

Cet Avenant fut annulé, mais les hommes conservèrent leur salaire cor- rect, et les femmes ne reçurent rien parce qu’une prochaine loi allait tout régler. Laquelle pourtant, comme vous le savez, n’a pas encore garanti l’éga- lité salariale à l’avantage des femmes.

Je tire de cette expérience la consi- dération suivante : mieux vaut aména- ger lentement un chemin solide et sûr plutôt que de vouloir tout de suite les plus belles réalisations, mais sans être en mesure d’y apporter les pierres nécessaires.

Dans les années 1995 à 1998, Christian organisa des conférences de nature politique, dans lesquelles il relativisait l’action syndicale et social- démocrate dans la perspective d’un changement de société, auxquelles je participais avec intérêt.

J’ai 82 ans, j’espère qu’il y aura une relève syndicale, je salue une der- nière fois Christian et je vous remercie de m’avoir écouté.

William Biedermann, ex-typographe

REDACTION - nos avions prévu encore une page entière avec des citations de camadares, mais comme ce journal ne comporte que 6 pages, elle sera incorporée dans une prochaine édition.

Au Plein Air on est bien

L’hiver nous souffle dans le dos et c’est le moment de nous préparer pour la saison hivernale et ses activités de montagne, dehors donc et en plein air. Plein Air qui est également un club pour les sports de montagne.

A l’origine du club était un groupe de gens, travaillant au PTT et passionnés par les montagnes. Ils ont cherché, au milieu du siècle dernier, un lieu pour se rencontrer, passer du temps ense- mble et pratiquer le ski en hiver et la randonnée en été, en plus d’activités régulières en plaine, balades, repas etc.

Des activités sportives et moins sportives mais toujours dans un esprit de convivialité. L’association et le club ont été fondés en avril 1949. Et en 1952, un contrat a été conclu pour l’achat d’un chalet sur le flanc du Mont d’Arbois avec une vue incomparable sur le Mont Blanc, en face.

A l’époque, le chalet, assez rudi- mentaire, était isolé dans des champs en pente et entouré seulement de quelques autres petites constructions. Pour y aller et pratiquer le ski, il fallait se lever tôt le samedi matin : prendre le train depuis la gare des Eaux-Vives jusqu’au Fayet, monter avec les télé- montées, réserver ses affaires et trouver ses skis au local, attendre pendant la semaine pour le matériel de sport, skier tout la journée et descendre à ski au chalet avec les bagages et la nourriture sur le dos. Et faire, le dimanche, toute cette procédure à l’envers. Pas d’eau courante dans le chalet, une cheminée à bois pour se tenir au chaud.

Le club et le chalet existent tou- jours et sont arrivés à l’âge de 70 ans, pas mal ! Le chalet a, au fil des années, été transformé petit à petit pour inclure certaines commodités modernes, mais reste modeste et garde son charme d’antan. Un vrai chalet de montagne, fidèle à ses racines avec sa déco « vin- tage » et toujours autant aimé par ses visiteurs. Comme chaque immeuble d’un âge pareil, le chalet demande des soins et des rénovations et ces der- nières années ont clairement montré cela. Le club se mobilise et le chalet renouvelle petit à petit ses vêtements.

Aujourd’hui la situation autour a bien changé. Le chalet est maintenant entouré de constructions avec des appartements, des parkings et égale- ment une navette pour monter aux télécabines. Et oui, c’est bien plus facile aujourd’hui de se rendre aux



sports alpins ! Si les jours où ce chalet faisait partie des tournois de ski pour les jeunes, rempli jusqu’à faire bomber les murs, sont passés, il reste toujours fréquenté par des membres du club. Ils proviennent maintenant de tous les horizons professionnels et sont encore pareillement passionnés par ce lieu et déterminés à le préserver pour les futures générations comme un espace commun et collectif, basé sur le res- pect, l’implication et l’envie de partici- per ainsi à un héritage précieux.

Même si certaines choses changent, d’autres évoluent ou encore d’autres

disparaissent, le club Plein Air est tou- jours là avec ses sorties en plaine et son chalet, son emplacement magique, une vue magnifique et une ambiance chaleureuse et simple.

Vous voulez en savoir plus sur notre club et ses activités ? Peut-être venir découvrir notre chalet, devenir membre de notre club ? *Contactez pleinair.reservations@gmail.com.*

Nous serons ravis de répondre à vos questions.

Susanne Karlsson
Présidente de l’association du Plein Air

Encore une année compliquée pour les médias

Au moment de tirer un bilan syndical sur la situation des médias en Suisse romande en 2022, force est de consta- ter que le répit espéré après deux ans de covid ayant lourdement impacté les médias et les conditions de travail des journalistes n’a pas vraiment eu lieu. L’année débutait difficilement en février avec le refus du paquet d’aide aux médias par le peuple suisse. Mal- gré un fort engagement dans la cam- pagne, notamment de syndicom via des soirées d’informations, des tré- tages ou encore des débats, le 4ⁱⁿ n l’emportait à près de 55%. Petite consolation en Suisse romande où un oui encourageant se décidait dans les urnes.

Les restructurations et les suppres- sions de postes dans les rédactions n’ont pas non plus cessé en 2022. Cet automne a été particulièrement agité en Suisse romande avec de nouveaux licenciements chez Tamedia, en parti- culier au sein du secteur technique (Tamedia Editorial Services), la fer- meture du prépresse de Ringier en Romandie – accompagnée du licen- ciement de toutes ses employées – et des nouvelles inquiétantes du côté d’Heidi News dont la RTS annonçait récemment des mesures d’économies à hauteur de 500 000 francs. Une restructuration induisant baisse de temps de travail, de salaire et dépla- cement de journalistes de la rédaction du média numérique à celle du Temps, également propriété d’Aventinus.

La rédaction du Courrier non plus n’a pas été épargnée par une année compliquée. Accusant un déficit struc- turel de 300 000 francs, le quotidien genevois lançait en octobre une cam- pagne visant à atteindre les 10 000 abonné-e-s et baptisée « L’abonnement c’est maintenant ».

Dans ces turbulences, syndicom s’est tenu toute l’année aux côtés de ses membres et des représentations du

personnel afin de leur apporter soutien et conseils. Ainsi l’inflation qui frappe la Suisse depuis le début de la crise internationale a été l’occasion de sou- tenir les représentations de personnel pour les aider à négocier des augmen- tations salariales, avec du succès auprès de certains éditeurs.

Cette année compliquée a tout de même permis d’enregistrer quelques motifs de réjouissances. Une fois la déception du non au paquet d’aide à la presse passée, plusieurs acteurs romands de défense des médias ont finalement décidé de se réunir pour tenter de capitaliser sur le soutien romand pour proposer un autre projet. Nous aurons sans doute l’occasion d’en reparler en 2023.

Du côté de la formation continue des journalistes également, défendue par syndicom, un projet spécial a été organisé cette année avec une forma- tion consacrée à trois thématiques : le traitement médiatique des sujets liés au suicide, à la migration et aux vio- lences sexistes. Une formation donnée à Lausanne et qui a réuni des journa- listes écrivant dans divers médias romands.

Et 2023 ? La crise économique, le désintéressement des grands éditeurs pour le journalisme et les conditions de travail des professionnel-le-s des médias, toujours plus compliquées, augurent une nouvelle année sans doute compliquée. Il n’y a que par la mobilisation, le regroupement, l’en- gagement syndical et la défense de leurs droits que les professionnel-le-s des médias, salarié-e-s et indépen- dant-e-s pourront défendre leur métier et leur droit à le pratiquer dans de bonnes conditions. syndicom est là pour les y aider.

Ensemble on est plus fort-e-s !

Melina Schröter
Secrétaire régionale secteur Médias

à propos de Julian Assange

Dans l'encart publicitaire en faveur du journal Le Courrier publié dans le numéro 2-2022 de cette Tribune, son rédacteur et son metteur en page annonçaient vouloir saisir le syndicat d'une requête en faveur de Julian Assange, ce qui fut réalisé le 30 juin 2022.

**offrons immédiatement à Julian
Assange le sociétariat syndicom
pour lui faciliter l'obtention du
statut de réfugié politique en Suisse**

Nous sommes tous deux des typographes qui dans leur vie professionnelle ont bénéficié d'un CCT avantageux et qui se sont astreints à respecter notamment son article Art. 103 - *Liberté de la presse - Les parties contractantes reconnaissent la liberté de la presse. Il est dès lors interdit de modifier le contenu intellectuel d'un imprimé.*

Très inquiets depuis plusieurs années de constater une précarisation croissante de la liberté de la presse, nous avons été particulièrement heureux de l'adoption par la dernière assemblée de délégué-e-s de la résolution *Solidarité avec les journalistes travaillant dans ou originaires de régions en crise*.

Pourtant nombreux journalistes qui souhaitent pratiquer leur métier selon ses règles éthiques, mais qui se trouvent être entravés, menacés ou persécutés lorsqu'ils le tentent, n'oeuvrent pas dans des régions en crise : nous nous référons ainsi au cas Julian Assange.

Concernant ce dernier, un nouvel appel pour sa libération a été lancé le 22 juin 2022 par les associations de journalistes et d'éditeurs suisses et internationaux ainsi que des rédacteurs en chef...

Parce que le CCT des Arts graphiques stipule que les parties contractantes entendent :

- renforcer la collaboration entre le personnel et les employeurs ;
- déterminer les droits et les devoirs relatifs au contrat de travail en tenant compte de l'évolution sociale ;
- respecter l'égalité entre hommes et femmes ;

- promouvoir le développement social, économique et le respect de la branche pour l'environnement ;
- régler par une procédure appropriée les divergences d'opinions ;
- préserver la paix du travail ;

parce que les buts de syndicom
affirment en outre qu'il « s'ins-
pire dans son action des valeurs
de solidarité, d'égalité, de liberté
et de démocratie, mais aussi de
durabilité et de liberté de la
presse ».

parce qu'après la bienvenue publication de l'article «*La sécurité des journalistes reste l'un de nos principaux défis*» dans l'édition de syndicom magazine n°29, il conviendrait de passer à l'acte ; parce que «*syndicom se joint évidemment à cet appel qui demande également aux autorités suisses d'agir afin de trouver un refuge au lanceur d'alerte dont les conditions de détention ont gravement atteint la santé. Au-*

delà du sort d'un homme, c'est la liberté de la presse, le journalisme d'investigation et par voie de conséquence la démocratie qui sont mis en danger par la détention abusive du journaliste australien.» selon son article <https://syndicom.ch/fr/actuel/article/appele-a-signer-pour-exiger-la-liberation-de-julian-assange-1/>;

nous soumettons au Comité central les **demandes pétitionnaires** suivantes :

1. offrir à Julian Assange le statut de syndicom, avec comme conséquence le soutien juridique professionnel de l'organisation pour **faciliter** ses éventuelles démarches pour l'obtention du statut de réfugié politique dans notre pays ;
2. **aviser** Julian Assange et ses proches de la détermination du Comité central syndicom et vérifier s'il accepte de nous en faire l'honneur ;

3. **contacter** les organisations d'employés et d'employeurs des champs d'action de syndicom concernés par la liberté de la presse pour convaincre le maximum d'entre-elles d'intervenir de manière commune – au tout au moins coordonnée – en faveur de l'accueil en Suisse de Julian Assange ;
4. **saisir** le Conseil fédéral avec une délégation représentative pour lui signaler l'urgence d'entreprendre toutes démarches utiles à l'établissement de Julian Assange en Confédération suisse ;
5. **communiquer** régulièrement à l'intéressé - et tout au moins aux soussignés - le résultat des actions commandées par l'objectif.

Avec nos confraternelles salutations.

Antonio Fisco, rédacteur en chef
Claude Reymond, metteur en page

Syndicom Postfach CH-3001 Bern

syndicom
Section Genève
Jérôme Degli Esposti Venturi
Rue de Montbrillant 36
1201 Genève

Berne, le 3 janvier 2023

Proposition du comité central concernant une affiliation à syndicom de Julien Assange

Cher Président,
Chères et chers collègues,

Lors de sa séance du 3 décembre 2022, le comité central (CC) s'est penché sur votre proposition et a abouti à la décision suivante:

- Conformément à l'art. 4 «Champ d'action» de nos statuts, seul-e-s les salarié-e-s domicilié-e-s en Suisse et au Liechtenstein peuvent s'affilier à syndicat et donc bénéficier aussi d'une assistance juridique. La proposition ne peut ainsi pas être mise en œuvre.

La requête émise par la section Genève est toutefois considérée comme légitime et importante. Le CC s'est rallié à la proposition du comité directeur et a décidé à l'unanimité d'adopter une résolution (voir annexe).

La résolution intitulée – Solidarité avec Julian Assange, solidarité avec les journalistes persécutés dans le monde – a été soumise au Conseil fédéral, qui est invité à s'impliquer pour les revendications.

Le CC a par ailleurs laissé entrevoir la possibilité d'examiner une proposition visant à participer aux éventuelles dépenses qu'entraîne un procès pour Julien Assange.

Le CC remercie la section Genève pour sa proposition.

Salutations collégiales

Binger

Daniel Münger, Président

Syndicat des médias et de la communication
Daniel Mürger
Président
Secrétariat central
Montbjostrasse 33
Case postale
CH-3001 Berne
Tel. +41 58 817 18 11

dani.muerger@syndrom.ch
www.syndrom.ch

Cher Daniel,
Nous te remercions grandement
pour avoir conduit les délibérations des
instances de notre syndicat de façon à
répondre à notre sollicitation de juin 2022.
Ta lettre du 3 janvier 2023, bien qu'elle nous
annonce des limitations statutaires qui invalident
l'essentiel de nos demandes pétitionnaires,
contient toutefois des engagements à long
terme qui nous permettent de mesurer
toute l'honnêteté et la sincérité de notre
syndicat dans cette affaire :
nous t'en félicitons.
Antonio + Claude

Point CC 5.2 - Résolution du 3 décembre 2022 Solidarité avec les journalistes persécuté-e-s dans le monde - solidarité avec Julian Assange

Solidarité avec les journalistes persécuté-e-s dans le monde

Solidarité avec Julian Assange

Les conséquences désastreuses de la pandémie de Covid 19 ainsi que les situations de guerre ou les fortes tensions inhérentes à la politique intérieure de certains pays marquent la situation mondiale actuelle. Cette réalité internationale concerne directement les journalistes et les professionnel-le-s des médias. C'est pourquoi syndicom a adopté une résolution à l'assemblée des délégué-e-s du 18 juin 2022 pour exprimer sa solidarité avec les journalistes qui travaillent dans des régions en crise et avec tous les journa listes (et leurs familles) qui travaillent dans des régions à risque - liée à la revendication du respect des droits humains et de la liberté de la presse.

De même, syndicom a réaffirmé sa solidarité fraternelle et active avec tous les professionnel-le-s des médias du monde entier, dont le droit du libre exercice de leur profession est menacé.

Un grand nombre de journalistes qui veulent exercer leur profession dans le respect des règles éthiques, mais en sont empêché-e-s, sont menacé-e-s ou persécuté-e-s, ne travaillent pas dans des régions en crise. L'un d'eux est Julian Assange.

Julian Assange est en détention arbitraire depuis plus de dix ans dans des conditions qui, selon le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture Nils Melzer, tombent sous le coup « de la torture psychologique ou de traitements cruels, inhumains et dégradants ». Julian Assange est poursuivi aux Etats-Unis pour de nombreux chefs d'accusation relevant de l'Espionnage Act, une loi datant de plus de 100 ans, qui peuvent lui valoir 175 ans de prison. Son tort est d'avoir publié quelques 700'000 documents

classifiés en particulier sur la guerre en Irak et en Afghanistan, souvent en collaboration avec de grands médias comme le New York Times, The Guardian, Le Monde ou la chaîne ABC. Les documents publiés par WikiLeaks ont révélé des actes et modes opératoires en violation avec les Conventions de Genève et les droits humains. Aucune de ces violations et aucun de ces crimes de guerre n'a été poursuivi alors que celui qui les a révélés est persécutée depuis plus de dix ans. Paradoxe ultime qui traduit un déni de justice flagrant, une insulte à la dignité humaine et un mépris coupable de l'Etat de droit.

Ces phrases sont tirées du nouvel appel à la libération de Julian Assange, lancé le 22 juin 2022 dans le monde entier par des associations suisses et internationales de journalistes, d'associations d'éditrices-eurs et de rédactrices-eurs en chef-fe.

syndicom exprime également sa pleine solidarité avec Julian Assange et exige que les autorités suisses agissent pour trouver un refuge au lanceur d'alerte, dont la santé a été gravement atteinte par les conditions de détention.

Au-delà du destin d'un homme, c'est la liberté de la presse, le journalisme d'investigation et donc la démocratie qui sont menacés par la détention arbitraire du journaliste australien.

Au comité central du 3 décembre 2022, **syndicom réaffirme sa solidarité avec tous les journalistes persécuté-e-s (et leurs familles) et avec Julian Assange.**

syndicom exige le respect des droits humains et de la liberté de la presse.

Tribunal de Bobigny, 8 novembre 1972 : un procès emblématique

Michèle Chevalier, modeste employée du métro parisien qui élève trois filles toute seule, est accusée d’avoir aidé sa fille Marie-Claire, 16 ans, à avorter à la suite d’un viol.

Deux de ses collègues de la RATP ainsi que la femme qui a pratiqué l’avortement sont également sur le banc des accusés. Défendues par Gisèle Halimi, elles ont courageusement choisi de faire de ce procès celui d’une loi injuste et mortifère devenue inapplicable.

Comme elle est mineure, Marie-Claire Chevalier a comparu en octobre devant le Tribunal pour enfants, à huis clos, également défendue par Gisèle Halimi. Elle a été relaxée. Quant à sa mère et aux trois autres coaccusées, elles ont été condamnées à des peines minimales avec sursis.

En juillet 1971, à la suite du « Manifeste des 343 » paru le 5 avril dans le *Nouvel Observateur*, où 343 femmes

reconnaissent avoir avorté, Gisèle Halimi – elle-même signataire – fonde avec Simone de Beauvoir l’association *Choisir la cause des femmes*, dédiée à la défense des droits des femmes. « Choisir » porte la défense des accusées du procès de Bobigny et organise une grande manifestation le jour du verdict, le 11 novembre 1972, pour l’avortement libre et gratuit.

Une tribune politique

Lors du procès, Gisèle Halimi appelle à la barre de nombreuses personnalités dont Simone de Beauvoir, le prix Nobel de médecine Jacques Monod et le professeur Paul Milliez, dont la déposition a été décisive. Il témoigne de l’impact sociale de la loi de 1920 qui interdit l’avortement, et des drames qu’elle provoque. On estime alors le nombre d’avortements clandestins à plus de 300 000 par année. « L’Angleterre pour les riches, la prison pour les pauvres ! »

Toutes ces dépositions ainsi que les actions des mouvements féministes ouvrent la voie à la Loi Simone Veil du 17 janvier 1975, qui dépénalisera enfin l’avortement.

L’association « Choisir » a donné accès au Monde diplomatique à une partie de ses archives, dont des lettres de femmes en détresse confiées par le professeur Paul Milliez – publiées en une très belle double-page dans l’édition de novembre 2022 – et mis en ligne la plaidoirie de Gisèle Halimi.

Déposition de M. le professeur Paul Milliez, le 8 novembre 1972

M. Milliez – Si M^{me} Chevalier était venue me trouver, je l’aurais sûrement aidée. C’est moi, depuis quarante ans le métier de médecin, j’ai eu connaissance de nombre de cas dramatiques comme le sien et je crois que j’ai toujours fait mon devoir, quelle que soit la loi. J’ai aidé les femmes qui se confiaient à moi. J’ai fait personnellement un avortement à l’âge de 19 ans alors que j’étais externe à l’hôpital Ambroise-Paré de Boulogne. Cette femme, qui avait fait une tentative d’avortement, est arrivée exsangue à l’hôpital. Elle avait quatre enfants et venait d’être abandonnée par son mari.

Le président – Cela n’est pas faire acte d’avortement, c’est réparer les conséquences.

M. Milliez – Quand elle est arrivée, elle avait raté son avortement. Si je n’étais pas intervenu, sa grossesse se serait poursuivie. Je ne peux pas vous dire que j’ai fait cela sans troubles de conscience. Puisque vous me demandez de vous dire toute la vérité, je vous la dis. J’étais alors catholique pratiquant. Je suis encore militant d’Action catholique, mais j’ai considéré que mon devoir était d’aider cette femme, dans la situation difficile où elle se trouvait.

Depuis, j’ai favorisé, au cours de ma carrière, un certain nombre d’avortements, pas seulement des avortements thérapeutiques, mais aussi des avortements sociaux. J’ai toujours fait avorter les filles violées qui sont venues me voir. Il faut avoir vécu le drame d’une fille violée pour comprendre l’attitude que peut adopter un médecin qu’on vient voir dans des conditions semblables.

Sauf dans le premier cas que je vous ai rapporté, je n’ai pas fait personnellement d’avortements, mais j’en ai fait faire et, pour ne pas violer la loi, je les ai fait faire hors de France. Inutile de vous dire que j’ai fréquemment été conscient de l’injustice sociale devant laquelle je me trouvais. Il n’est pas d’exemple qu’une Française riche ne puisse pas se faire avorter, soit très simplement en France, soit à l’étranger. On a toujours assez d’argent dans ces cas-là pour un avortement fait dans de bonnes conditions.

Les femmes pauvres, je les voyais une fois qu’elles avaient fait leur tentative d’avortement. Mais quelle tentative et dans quelles conditions ! J’ai vu mourir des dizaines de femmes après des avortements clandestins, et j’ai eu la chance et l’honneur d’être le premier à sauver des femmes atteintes de septicémie. En 1948, à Broussais, nous avons eu les premières exsangues-transfusions. Là encore j’ai vu des femmes qui avaient approché la mort de près parce qu’elles ne voulaient pas avoir un enfant supplémentaire, elles ne le pouvaient pas. (...) Je ne me souviens que trop de la situation des ouvrières chez Renault qui donnaient deux mois de salaire à un médecin marron pour faire commencer l’avortement que je terminais douloureusement à l’hôpital sans anesthésie, parce que mon patron chirurgien, bien que socialiste très mondain, jugeait qu’il fallait que la femme s’en souviennne.

Extrait du livre Choisir la cause des femmes. Le procès de Bobigny. Sténotypie intégrale des débats du tribunal de Bobigny (8 novembre 1972), Gallimard, coll. NRF, Paris, 1973 (réédition 2006).

Et en Suisse ?

Dans le code pénal de 1942, l’avortement est un délit. Seule l’interruption de grossesse pour des raisons de santé ou si la vie de la femme est menacée est autorisée. Un expert doit se prononcer sur chaque cas. Mais les pratiques clandestines contournent ces obstacles. Il n’est pas rare que des femmes en meurent ou connaissent de graves complications, et les médecins commencent à réagir et alerter l’opinion publique sur les dangers de telles pratiques. La justice sévit : en 1971, 107 femmes et 37 tierces personnes sont condamnées.

A la fin des années 1960, un mouvement part de Neuchâtel. Après la mise en accusation de deux médecins très en vue, un député radical veut lancer une initiative cantonale pour dépénaliser l’avortement. Anne-Marie Rey (1938-2016), l’une des fondatrices de l’Union suisse pour décriminaliser l’avortement (dissoute en 2003), témoigne : « J’ai pris contact avec lui et nous avons décidé d’unir nos forces pour œuvrer au niveau national. Notre engagement n’a ainsi rien à voir avec Mai 68, ni directement avec le féminisme. A Neuchâtel, il émanait d’ailleurs plutôt du camp bourgeois. » Le MLF et d’autres organisations rejoignent le mouvement et l’initiative est finalement déposée en 1971, après moult affrontements avec les milieux « droit à la vie ». Anne-Marie Rey : « Sur nos stands, des gens déchiraient nos feuilles de signatures. On nous disait que c’est de nous qu’il aurait fallu avorter et qu’on allait détruire la famille. A la maison, je recevais des lettres anonymes, des menaces de mort. Certaines d’entre nous ont eu les pneus de leur voiture crevés. »

Un chemin tortueux

Lors de son traitement par les Chambres fédérales, l’initiative n’est soutenue que par deux députés socialistes. Elle est retirée en 1976 au profit d’une autre version préconisant la « solution du délai » (avortement légalisé pendant les douze premières semaines). Cette seconde version est néanmoins rejetée par le peuple en 1977, par 51,7% des voix. En 1985, l’initiative pour le « droit à la vie », lancée en contre-feu par les opposants, est également rejetée.

Il y a de grandes disparités dans l’interprétation des « raisons médicales », qui provoquent un tourisme de l’avortement entre cantons ruraux et cantons citadins. En 1995, l’initiative parlementaire de la socialiste Barbara Haering Binder marque le début d’années de discussion, de négociations, pour aboutir à une loi acceptée par le Parlement. Mais un référendum est lancé contre la dite loi (« solution du délai »).

Les Suisses acceptent de dépénaliser l’avortement en 2002, par 72,2% des voix. Le même dimanche, ils rejettent l’initiative « pour la mère et l’enfant », soutenue par les milieux conservateurs, par 81,7% des voix.

Les « pro vie » ne désarment pas

En 2014, une initiative préconisant la non-prise en charge de l’avortement par l’assurance de base est heureusement rejetée.

Fin 2021, deux initiatives ont été déposées : l’une, « la nuit porte conseil », vise à imposer aux femmes un jour de réflexion et l’autre à bannir les avortements effectués tard dans le cours de la grossesse.

Ce qui se passe aux Etats-Unis — triste constat du pouvoir de nuisance d’une minorité d’évangélistes et d’une cour suprême bétonnée par Trump — montre que rien n’est jamais acquis.

Marie Chevalley

Rapport

sur la diffusion de la Tribune des sections Genève-La Côte, Vaud Médias et Télécom de syndicom

Chères lectrices et lecteurs et membres de syndicom,

Lorsque l’assemblée de la section genevoise de syndicom du 17 juin 2017 décida de créer une « Tribune de substitution » pour palier à la disparition de la publication mensuelle nationale de syndicom, il fut décidé d’offrir une collaboration aux sections romandes concernées. Ainsi dès le numéro 1-2017 cette publication s’adressait aux sections de Vaud Médias et le numéro 3-2017 fut adressé également aux membres de celle de Vaud-Télécom du Valais. Depuis l’édition 1-2018 de mars, elle s’intitule *Tribune des sections Genève-La Côte, Vaud Médias et Télécom de syndicom*.

Consécutivement à de nombreux retours de La Poste pour défaut d’adresses, le comité de rédaction s’avisait le 3 décembre 2022 de mettre à jour le fichier d’adresses fourni au Courrier pour la distribution de notre « Tribune », aussi nous avons sollicité les responsables dans instances romandes :

« syndicom - JU syndicom - skyguide Suisse romande syndicom - FR syndicom - VS syndicom - VD IGE syndicom - VD Télécom syndicom - VD Poste syndicom - Suisse romande Presse et médias électroniques ... »

« quand les responsables du journal ... ont arrêté le profil de ses destinataires, il était souhaité qu’en plus des membres syndiqués ce titre se donne à lire aux personnes qui ne le sont pas, mais qui travaillent à côté de nous. »

Si en 2015 on espérait que le journal devienne l’expression de toutes les sections syndicom de langue française, de toute évidence la plupart ont préféré conserver leur propre organe.

Bon anniversaire à MBK pour ses 10 ans

L’association MetroBoulotKino fondée le 4 juin 2013 à Genève a pour but de : Diffuser et discuter, dans la cité et dans la société civile, les questions liées au travail au travers de films suivis de débats. Sont abordées entre autres les problématiques des conditions et de l’organisation de travail, de la souffrance et des risques liés au travail, le statut de l’emploi, l’environnement économique, les résistances des employé-e-s.

Ses membres collectifs qui sont les syndicats syndicom Genève-La Côte, UNIA, SSP-VPOD, SIT, APC, CGAS, SEV, ISP, ainsi que UOG*, soutiennent son action culturelle depuis le début de l’aventure parce qu’ils savent que celle-ci participe au développement de la capacité de critique, notamment des travailleuses et travailleurs.

Pour ce dixième anniversaire, syndicom souhaite rappeler que **les personnes syndiquées auprès des organisations mentionnées bénéficient d’un rabais de 5 francs** sur présentation de leur carte de membre lorsqu’elles ou ils veulent participer à une des projections de MBK.

<https://metroboulotkino.ch/wp-content/uploads/2022/10/MBK-programme-22-23-2pages-Web.pdf>

* APC Association du personnel de la Confédération
CGAS Communauté genevoise d’action syndicale
ISP - PSI Internationale des Services Publics
SEV Syndicat du personnel des transports
SIT Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
SSP-VPOD Syndicat suisse des services publics
syndicom Syndicat des médias et de la communication
UNIA UNIA Le syndicat.
UOG Université ouvrière de Genève - Centre de formation continue des travailleurs



Metro Boulot Kino

Saison 2022-2023

PRESENTE



Une tournée dans la neige

France | 2016 | 1h15 minutes
Un documentaire de Hélène Marini

Le 15 février 2013, Pauline, une jeune factrice intérimaire de 21 ans, s’est suicidée après une dernière tournée dans la neige. Sur le chemin de cette tournée, viennent se croiser les luttes et les renoncements de ceux qui ont, ou auraient pu connaître Pauline: syndicalistes en lutte, postiers heureux ou malheureux, fermiers enclavés dans leurs territoires de solitude, haut-responsables de La Poste convaincus de leur mission...

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion : situations d’épuisement au travail en Suisse, avec un postier, Monsieur Guy Debon-Kashama et avec Monsieur David Giauque Professeur à l’Institut de Hautes Études en Administration Publique, Faculté de Droit, des Sciences Criminelles et d’Administration Publique de l’Université de Lausanne.

Mardi 31 janvier 2023 à 19h

Avec le soutien de :

PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me

Par courriel du 8 décembre 2022, syndicom - JU a répondu :

Nous ne souhaitons pas collaborer à cette publication mais nous sommes d’accord pour que sa distribution puisse se réaliser dans les lieux de travail du giron de nos activités syndicales.

Vous pouvez m’envoyer l’exemplaire à mon adresse (...).

Par courriel du 12 décembre 2022 syndicom - VD Télécom a répondu :

- la section va continuer d’écrire des articles régulièrement.
- et mettre à disposition la liste à jour pour l’envoi postal.

Dès lors le secrétariat de Syndicom à Lausanne a été prié de nous communiquer les adresses des Offices postaux, des Filiales Colis, des points de vente des officines de télécommunication comme Sunrise Center, Swisscom Shop ou Cablex AG pour les cantons de Genève, Vaud et Jura.

Antonio FISCO et Claude REYMOND pour le comité de rédaction

1948 : une grève des typographes genevois

Dans l’immédiat après-guerre, la Fédération suisse des typographes (FST) se heurte à l’intransigeance patronale et les salaires réels des typos stagnent. Des tensions surgissent sur la stratégie syndicale à adopter : maintenir à tout prix la convention collective ou prendre le risque de la grève ? En mars 1948, les typos genevois entrent en grève contre l’avis de la Fédération. Une page d’histoire syndicale qui peut être écrite grâce aux riches archives conservées dans les locaux de syndicom aux Terreaux-du-Temple 6 et que j’ai pu consulter grâce à la collaboration d’Antonio Fisco, vice-président Médias de la section Genève-La Côte.

Frédéric Deshusses

« Cette hausse [des prix] se fait particulièrement sentir à Genève [...] Nombreux sont les patrons qui paient les salaires minima. Avec ces salaires, il devient de plus en plus difficile à un chef de famille de tourner. » C’est Eugène Bernet, typographe au Journal de Genève et président de la section genevoise du syndicat, qui s’exprime ainsi le 5 mars 1948. Les négociations du contrat collectif des typographes n’ont pas permis d’obtenir d’augmentation de salaire, malgré une augmentation constante du coût de la vie. Excédés par l’intransigeance patronale, les typos genevois refusent collectivement d’effectuer des heures supplémentaires dès l’automne 1947 et menacent de cesser le travail si une issue n’est pas trouvée.

Cependant, les instances centrales de la Fédération rejettent cette tactique et appellent à plusieurs reprises la section genevoise au respect de la discipline syndicale et du contrat collectif encore en vigueur. Début mars 1948, la conférence des présidents de sections invite même le Comité central à prendre les sanctions suivantes au cas où la grève aurait lieu : « a) refuser tout secours [indemnité] de grève de la Caisse centrale ; b) exclure de la FST tout membre qui suivra l’ordre de grève [...] ; c) faire payer à la Section de Genève l’amende contractuelle qui sera certainement infligée par le Tribunal arbitral. »

« Nous partîmes en cortège, drapeau en tête... »

Malgré tout, le 9 mars 1948, la grève est décidée en assemblée générale de section par 297 voix contre 69 et 7 bulletins blancs (sur environ 600 membres). L’arrêt de travail est très largement suivi du 10 au 12 mars. Aucun des quatre quotidiens genevois ne sort de presse.

Dans un hommage à Eugène Bernet, André Clément – tout jeune typographe à La Suisse au moment de la grève – raconte comment les choses se sont passées le soir du 9 mars 1948 : « La vieille Salle du Grütli, pleine à craquer, vécut une assemblée mémorable qui décida la grève immédiate. Peu de typos rentrèrent chez eux ce soir-là :



vg_4367_027 **Albert Grivel, Atelier des annonces de la Tribune de Genève, 1941, Bibliothèque de Genève.** En 1941, la direction de la Tribune fait réaliser un reportage photo à l’occasion de l’entrée dans ses nouveaux locaux. Un typographe a déplié le journal syndical Le Gutenberg sur sa place de travail au moment de la photo.

dès l’assemblée terminée, nous partîmes en cortège, drapeau en tête, par le pont du Mont-Blanc, pour grimper jusqu’à la rue des Granges où se trouvait l’imprimerie du Courrier de Genève, et quand on a sorti de tous nos camarades de l’été, on a téléphoné, sans aucune exception. Puis nous primes la direction de la rue Bartholoni où se trouvait l’imprimerie de La Suisse. Nous attendîmes jusqu’aux petites heures du jour la sortie de quelques « collègues » qui n’avaient pas suivi l’ordre de grève et qui furent accueillis avec des quolibets... »

Le travail reprend le 12 mars et des négociations s’ouvrent. L’organisation patronale accepte une augmentation des salaires de trois francs par semaine (contre cinq revendiqués) pour les ouvriers qualifiés et de 2 francs pour les auxiliaires. L’accord est accepté à une courte majorité en assemblée générale (264 pour, 164 contre, 30 abstentions).

La grève est donc victorieuse, mais cela ne change rien au fait qu’elle s’est déroulée en violation de la convention collective. La section genevoise de la FST est désormais menacée par des sanctions de deux ordres : d’une part, les sanctions du tribunal prévu par la convention collective et, d’autre part, celles du syndicat lui-même.

Le prix de la grève

Le Tribunal arbitral condamne la FST au paiement de 8’000 francs d’amende conventionnelle et 400 francs de frais. Les indemnités versées pour les deux jours et demi d’arrêt de travail se montent à 24’345 francs et 721 francs apparaissent encore dans les comptes de 1948 au titre de frais de grève. Le coût total de la grève se monte donc à quelque 33’400 francs. Pour mesurer ce que représente ce montant pour la section genevoise, on peut indiquer quelques chiffres. La fortune de la section se monte à 57’105 francs au premier janvier 1948. Cette fortune doit être diminuée de 29’000 francs pour

faire face au prix de la grève. Les recettes se montent en 1948 à environ 44’000 francs dont 15’000 francs sont des cotisations reversées automatiquement aux caisses chômage et maladie. Le prix de la grève correspond ainsi à un peu plus d’une année de recettes ordinaires de la section. La sanction financière est donc très lourde. Le président Eugène Bernet note toutefois dans son rapport annuel pour 1948 que « nous ne reculerons jamais devant une question d’argent lorsqu’il s’agit de sauver la dignité de l’homme et spécialement celle de l’ouvrier. »

Côté syndical, la menace d’exclusion articulée par la conférence des présidents de sections est abandonnée. En revanche, les instances centrales refusent de payer un seul centime pour l’amende ou les indemnités de grève. L’ensemble reste donc à la charge de la section. L’assemblée des délégués de la FST souhaite également réprouber symboliquement l’action genevoise. Elle vote une résolution ainsi rédigée : « Dans l’intérêt d’une amélioration progressive de la situation des ouvriers de l’imprimerie, l’assemblée des délégués invite le Comité central à poursuivre la politique contractuelle suivie jusqu’ici et à ne tolérer aucune action collective quelle qu’elle soit qui pourrait être entreprise par l’une ou l’autre des sections ou associations professionnelles et dirigées contre l’existence du nouveau contrat collectif. Les violations du contrat collectif seront sévèrement punies par l’application des sanctions de la fédération, en complément de l’amende contractuelle. »

La nécessité éprouvée par l’assemblée des délégués de voter ce texte comme un point final au conflit genevois montre bien que la grève de 1948 est loin de se limiter à un conflit entre ouvriers et patrons. Elle a également, peut-être surtout, une signification au sein du syndicat : la stratégie de concordance doit désormais s’imposer et les divisions internes à ce sujet ne seront pas tolérées.

Résultats des élections effectuées lors de l’assemblée extraordinaire du samedi 1^{er} octobre 2022 : tous sont élus à l’unanimité par 74 Oui

Comité secteur Logistique : Ahmed Dakoumi / Alan Azouz / Patrick Simon / Marcial Gonzalez / Odile Gainon / Yannick Cornu / Denis Huguenot

Comité secteur Médias : Antonio Fisco / Ahmed Saidi

Comité secteur Télécom : Jérôme Degli Esposti Venturi / Julien Worrell / José-Ramon Gonzalez / José Doce / Bertrand Fumeaux

Comité de section : Ahmed Dakoumi / Alan Azouz / Antonio Fisco / Ahmed Saidi / Jérôme Degli Esposti Venturi / Julien Worrell / José-Ramon Gonzalez / José Doce / Bertrand Fumeaux

Nominations des membres du comité aux postes suivants : **Président de section :** Ahmed Dakoumi / **Vice-président (resp. Télécom) :** Jérôme Degli Esposti Venturi / **Vice-président (resp. Médias) :** Antonio Fisco / **Trésorier :** Julien Worrell

Comprendre la défaite du 25 septembre 2022 pour gagner la prochaine bataille des retraites

Le prochain enjeu des retraites se déroulera dans le deuxième pilier, avec la baisse programmée du taux de conversion, donc une réduction des rentes, pour la grande majorité des travailleuses et travailleurs. Se préparer à cette échéance commence aujourd’hui.

La votation historique du 25 septembre sur AVS21 a fait apparaître un résultat « tout juste » favorable aux thèses de la droite, du patronat, du Parlement et du Gouvernement.

Quelque 30’000 voix d’avance en faveur du « oui » obligeront les femmes à travailler une année de plus pour toucher douze rentes mensuelles de moins. Sans parler du surcoût de TVA que chaque personne devra déboursier durant ses emplettes.

On peut se désoler de ce résultat rétrograde, on peut aussi tenter de comprendre ses origines. Ce qui saute aux yeux, c’est la division maximale, l’atomisation totale des gens dans leurs intérêts particuliers. Les clivages se sont superposés, comme un mille-feuilles. Divisions de genre entre hommes et femmes, de classe entre les couches populaires et les cercles aisés et entre population laborieuse et élite dirigeante, d’âge entre jeunes et personnes déjà retraitées, de culture entre cantons latins et suisse-allemands, de sociologie entre mondes rural et urbain, de politique selon le rôle qu’on attribue à l’État et aux collectivités publiques versus la responsabilité individuelle.

Diviser pour régner

Toutes les recettes de division ont été mises en œuvre systématiquement dès les travaux parlementaires pour fragmenter la population dans l’espoir – couronné de succès – de diviser l’opposition à cette régression sociale et de créer une majorité favorable. Sinon, on ne comprend pas le résultat du vote, puisque les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes, les « pauvres » par rapport aux riches, les actifs par rapport aux retraités...

D’ailleurs, des jeunes femmes romandes et urbaines ont aussi voté « oui »... C’est précisément dans ce but que le Parlement s’est ingénié à construire un système compliqué de prétendues « compensations », juste assez alléchantes pour appâter la fraction féminine la plus proche de la retraite tout en ne coûtant pas trop cher. Le prix du « oui » avait ainsi été clairement fixé au maximum à un tiers du montant annuel d’économie escomptée par le report de l’âge de retraite des femmes. La répartition de cette manne devait alors saupoudrer suffisamment de travailleuses pour briser le front féminin et féministe. Au-delà de cette tactique d’enchère à l’envers de la droite, élargie à la fraction gouvernementale du Parti socialiste, les choix soumis au peuple n’étaient pas équitables.

Face à la proposition concrète et ficelée d’AVS21 longuement mitonnée

par le Conseil fédéral et le Parlement, les propositions des référendaires pêchaient par leur virtualité. C’était un peu l’opposition du « bon sens » contre les « yakas », de ceux proposant quelque chose – quand bien même il n’y avait pas de problème prouvé à régler – contre ceux ne proposant rien d’autre que le statu quo. Les adversaires ne jouaient pas à armes égales.

Se tromper

Mais au-delà de la malignité des propositions d’en face, il faut aussi chercher les raisons de la défaite dans la campagne même des référendaires. L’argument central de l’opposition à AVS21 était la persistance de l’inégalité salariale et de carrière envers les femmes. « Pas question d’aligner les hommes et femmes, de classer les retraites tant que l’égalité ne sera pas réalisée ». L’ennui est que nombre de femmes bénéficient de l’égalité formelle « sur le papier » et que beaucoup pensent disposer de l’égalité de fait.

Donc pourquoi ne pas accepter le même âge de retraite pour hommes et femmes ? D’ailleurs, les écarts salariaux les plus importants entre les sexes se retrouvent en haut de l’échelle salariale, car au salaire minimum, il n’y a pas beaucoup d’espace pour une grande inégalité.

Par ailleurs, la gauche syndicale et politique a maintenu l’illusion de revenir au fameux « compromis des partenaires sociaux » en matière de deuxième pilier. Celui-ci prévoyait d’améliorer la situation des temps partiels et des petits salaires, donc des femmes, dans la prévoyance professionnelle, compensant en quelque sorte les dégradations prévues dans AVS21. S’accrocher à ce compromis quand bien même il avait déjà été clairement poubellisé par la majorité au Parlement revenait à brouiller les pistes.

Utiliser des arguments unificateurs

À l’inverse, refuser l’augmentation du temps de travail que représente une année de labeur supplémentaire pour les femmes aurait pu unifier les oppositions des femmes et des hommes.

En effet, ajouter un an de travail équivalait à passer de la semaine de 40 heures à celle de 41h durant toute la vie active. Combattre la hausse du temps de travail, donc du temps de rentabilisation de l’activité humaine, aurait clairement ancré le combat pour la sauvegarde de la retraite des femmes dans la lutte syndicale contre l’approfondissement de l’exploitation.

La bataille d’AVS21 est perdue, mais la réforme des retraites est loin d’être terminée. « L’urgence à réformer persistera » écrit l’Union patronale suisse le 7 octobre, « l’évolution démographique avance [...] nous ne pourrions plus éluder un débat sur le relèvement de l’âge de départ à la retraite à moyen terme ».

La faitière patronale a même compté que les 50 premières années de l’AVS ont connu dix révisions de la loi, et préconise d’envisager dorénavant une réforme de l’AVS tous les cinq ans... **Apprendre de leur subtilité et de nos erreurs permettra d’envisager plus efficacement la prochaine bataille** contre la baisse du taux de conversion et des rentes dans le deuxième pilier.

Michel Schweri

Impressum

Comité de rédaction

Bureau du comité de section
Genève-La Côte

Rédacteur en chef

Antonio Fisco

Correction : M. S.

Mise en page : Claude Reymond

Délai rédactionnel :

11 avril 2023 à
antonio.fisco@syndicomge.ch

Editeur responsable

syndicom, section Genève-La Côte
Terreaux-du-Temple 6,
1201 Genève

Préavis

Assemblée générale ordinaire de la section Genève-La Côte

samedi 11 mars 2023 à 15h00
à l’UOG, place des Grottes 3,
Genève

L’ordre du jour et toutes les informations vous seront communiquées avec l’invitation